



MISSION PERMANENTE DE LA SUISSE  
AUPRES DES NATIONS UNIES

**Commission du développement social**

**Point 3a)  
Amélioration de l'efficacité du secteur public**

Déclaration prononcée par

M. Pierre Helg  
Représentant permanent adjoint de la Suisse  
auprès des Nations Unies

New York, le 5 février 2004

Seul le texte prononcé fait foi

Monsieur le Président,

Comme pour la mondialisation de l'économie, il appartient à l'Etat, dans un contexte de restriction budgétaire, de fixer les conditions cadres pour assurer une modernisation efficace du secteur public, en se concentrant sur les tâches prioritaires de ce secteur et sur le respect des droits humains tels que : droit à la santé, à l'éducation, à l'alimentation, à l'accès à l'eau potable, à l'accès aux ressources naturelles pour les minorités.

Les gouvernements peuvent choisir, parmi un large éventail de solutions, celles qui leur semblent le plus appropriées aux circonstances nationales : décentralisation, privatisation, ouverture aux marchés, partenariats. Quelle que soit la solution retenue, les gouvernements demeurent responsables d'assurer que les engagements pris par les Etats lors des grandes conférences des deux dernières décennies, notamment à Copenhague, à Genève en 2000, et ceux du Sommet du Millénaire soient mis en oeuvre. Il s'agit d'une des pré-conditions nécessaires à l'approche intégrée du développement social.

Les acteurs économiques privés intervenant dans le cadre de la réforme du secteur public, notamment en cas de privatisation, devraient aussi tout mettre en œuvre pour permettre de réaliser les engagements susmentionnés.

L'élimination de la pauvreté, la réduction des inégalités, la protection des groupes et des personnes les plus vulnérables, la promotion de l'emploi et de l'inclusion sociale, la promotion du dialogue social sont dorénavant des « biens publics » pour lesquels tous les acteurs doivent mobiliser leurs ressources.

Il subsiste un large champ d'action pour la coopération internationale afin de renforcer la cohérence dans l'efficacité du secteur public. Les pays en voie de développement comme les pays développés devraient renforcer l'échange d'informations et d'expériences, notamment pour ce qui touche à la promotion :

- du principe de bonne gouvernance,
- de bonnes pratiques en matière de transparence, de responsabilité et d'intégrité,

et ceci dans tous les domaines d'action et pour tous les acteurs du secteur public.

Ma délégation aimerait suggérer à cet égard que - dans les limites des ressources disponibles - notre Commission examine la question de la création d'un groupe de travail qui pourrait être chargé de:

- recenser et de proposer un ensemble de bonnes pratiques pour assurer l'efficacité du secteur public,
- contribuer à l'élaboration de critères ou d'indicateurs permettant de mesurer effectivement le degré d'efficacité du secteur public sous l'angle de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire et des droits humains.

La Suisse espère que notre Commission sera en mesure d'exprimer une véritable volonté politique dans ce sens et qu'elle pourra travailler en étroite collaboration avec les différentes commissions fonctionnelles et commissions régionales, mais aussi avec les institutions spécialisées et financières ainsi qu'avec les ONG, de manière à fournir très rapidement des orientations claires aux activités des Nations Unies.

Je vous remercie de votre attention.